

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**Réunion plénière du 21 décembre 2017**

**1. Election de la vice-présidente ou du vice-président étudiant**

Conformément à l'article 7 des statuts de Sorbonne Université, le conseil académique est amené à élire la vice-présidente ou le vice-président étudiant parmi les membres du collège des usagers.

Madame Ambre MACHEFERT et monsieur Sertac TAS présentent leur candidature en séance.

**Les membres du conseil académique élisent Monsieur Sertac TAS, vice-président étudiant, avec 40 voix, contre 30 voix pour Madame Ambre MACHEFERT (70 votants).**

**2. Désignation des membres au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Conformément à l'article R.712-14 du code de l'éducation sont appelés à être désignés pour siéger en qualité de membres au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers:

- 2 représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés ;
- 2 représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés ;
- 2 autres représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires ;
- 6 représentants des usagers titulaires et 6 suppléants.

Les représentants sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.

La parité homme-femme doit être respectée au sein des 4 collèges.

- Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés :

- Mme LACAZE Gaëlle
- M. BILLIET Frédéric

**Les membres du conseil académique élisent Madame Gaëlle LACAZE et Monsieur Frédéric BILLIET à l'unanimité (22 votants) pour siéger en tant que représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

- Représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés :

- Mme CALLEBAT Kinga
- M. LE BOUFFANT Ronan

**Les membres du conseil académique élisent Madame Kinga CALLEBAT et Monsieur Ronan LE BOUFFANT à l'unanimité (17 votants) pour siéger en tant que représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

- Représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires :

- Mme LARROUTUROU Nathalie
- M. LIBENZI Laurent

**Les membres du conseil académique élisent Madame Nathalie LARROUTUROU et Monsieur Laurent LIBENZI à l'unanimité (4 votants) pour siéger en tant que représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

- Représentants des usagers titulaires et suppléants :

Les membres usagers du conseil académique proposent la liste de candidats suivants :

- Hugo MONTEMONT (titulaire) Charlotte DURAND (suppléante)
- Iris PRZYCHODVEN (titulaire) Amandine MERIGHI (suppléante)
- Robin MATHEVET (titulaire) François CARDINAUD (suppléant)
- Manon BERTHIER (titulaire) Sam POURHASHEMI (suppléant)
- Antoine PACQUIER (titulaire) Ambre MACHEFERT (suppléant)
- Maryam POUGETOUX (titulaire) Alexis BARUCHELLO (suppléant)

**Les membres du conseil académique élisent la liste de candidats titulaires et suppléants proposée par 15 voix pour et 4 abstentions (19 votants) pour siéger en tant que représentants des usagers titulaires et suppléants au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

### **3. Désignation des membres au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs**

Conformément à l'article R.712-13 du code de l'éducation sont appelés à être désignés pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs :

- 4 représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus;
- 4 représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés ;
- 2 autres représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires.

Les représentants sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.

La parité homme-femme doit être respectée au sein des 3 collèges.

- Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés :

- Monsieur Abhay SHUKLA
- Madame Hélène CASANOVA-ROBIN
- Madame Marie-Christine MARCELLESI
- Monsieur Bernold HASENKNOFF

**Les membres du conseil académique élisent Monsieur Abhay SHUKLA, Madame Hélène CASANOVA-ROBIN, Madame Marie-Christine MARCELLESI et Monsieur Bernold HASENKNOFF à l'unanimité (22 votants) pour siéger en tant que représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.**

- Représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés :

- Madame Sabine BERGER
- Monsieur Jean-Yves ROTGE
- Monsieur Joël POTHIER
- Madame Kinga CALLEBAT

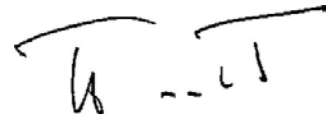
**Les membres du conseil académique élisent Madame Sabine BERGER, Monsieur Jean-Yves ROTGE, Monsieur Joël POTHIER et Madame Kinga CALLEBAT à l'unanimité (18 votants) pour siéger en tant que représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.**

- Représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires :

- Monsieur Thomas JOUFFLINEAU
- Madame Sabine AJI

**Les membres du conseil académique élisent Monsieur Thomas JOUFFLINEAU et Madame Sabine AJI à l'unanimité (4 votants) pour siéger en tant que représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.**

L'Administratrice provisoire de  
Sorbonne Université



Hélène PAULIAT